

Avis adopté à la séance plénière du 23 septembre 2020

## Bilan de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

### Déclaration du groupe CGT

Le concept de biodiversité est récent. Sa définition est très large, impossible à circonscrire. Les raisons pour lesquelles il faut protéger la biodiversité ne relèvent pas que de la science. Elles sont aussi liées à l'émotion, à la beauté; il s'agit de la vie, dans tout ce qu'elle a de divers, donc difficile à quantifier. Elles nécessitent un énorme effort de pédagogie, vis-à-vis de tous les publics et parties prenantes, et de visibilité politique. C'est pourquoi la CGT approuve le choix de ce sujet.

C'est précisément le souci de pédagogie et de visibilité que nous saluons dans cet avis. Fort sagement, il sélectionne quelques thématiques majeures, parmi toutes celles couvertes par la loi Biodiversité. Il les traite de façon accessible, concrète et détaillée.

La CGT partage l'essentiel des constats et des préconisations, particulièrement celles de l'axe 5 : mobiliser l'ensemble des parties prenantes. Le besoin de sensibilisation, de formation, d'accès à l'expertise, et de moyens humains et financiers, est commun à toutes. La CGT a été particulièrement vigilante pour que soit mentionné le droit à l'expertise environnementale pour les salariés au sein des entreprises. L'avis aurait pu détailler d'autres acteurs essentiels, comme la justice, mais il pointe bien les défaillances et les pistes d'amélioration, y compris au sein des entités mêmes qui sont en charge de la mise en œuvre de la loi, nationalement et dans les territoires. La variété et la qualité des auditions y a grandement contribué.

Les liens, parfois ambigus, entre biodiversité et climat, sont bien mentionnés, avec des exemples et préconisations concrètes, comme le besoin d'indicateurs, de moyens de suivi, synthétiques et compréhensibles du grand-public, à l'instar de l'élévation de température et des émissions de CO2 pour le climat.

Au-delà d'un bilan de la mise en œuvre de la loi de 2016, l'expression du CESE doit contribuer à faire de la reconquête de la biodiversité un sujet d'intérêt dont s'emparent les pouvoirs publics, les entreprises et les citoyens, afin qu'elle ne soit plus le parent pauvre de la politique environnementale. La CGT considère qu'elle devrait avoir une place favorisée au niveau des financements de la recherche publique, afin d'établir clairement les liens entre nos modes de production mondialisés, guidés par la seule recherche du profit, sans assumer leurs externalités, et les graves atteintes aux écosystèmes. Ces atteintes sont ainsi pointées par les experts dans les causes de la crise sanitaire actuelle. La surexploitation des travailleurs se conjuguant avec l'exploitation irraisonnée des ressources naturelles et de la biodiversité, l'urgence écologique menace l'avenir des populations sur tous les continents, quel que soit leur pays.

La CGT a voté l'avis et salue le travail des rapporteurs, et de la présidente.